FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉORIENTATION[1] RESERVE AUX ETUDIANT.E.S DE PREMIERE ANNEE DE PREMIER CYCLE

Année académique 2020-2021

A. DEMANDE DE L'ETUDIANT.E (A compléter par l'étudiant.e)

- Données signalétiques :

Nom : ..... Prénom : .....

Lieu et Date de naissance : .....

E-mail : .....

Téléphone/GSM : ……

Établissement d'enseignement supérieur actuel[2]

.....

Inscription actuelle : 1ère année de 1er cycle en .....

Inscription souhaitée en : .....

Au sein de l'établissement d'enseignement supérieur[3] :

- Motivation du changement d'orientation (joindre annexes éventuelles) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

[1] La réorientation est une modification d'inscription prévue à l'article 102, §3 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
[2] Ci-après appelé « établissement d'origine »
[3] La réorientation peut s'effectuer au sein d'un même établissement supérieur. Dans ce cas, il y a lieu de viser uniquement la modification d'inscription en mentionnant les cursus concernés.

.....
.....

- Paiement des droits d'inscription[4].

Je déclare sur l'honneur :

□ Avoir payé l'intégralité des droits d'inscription pour l'année académique 2020-2021 auprès de l'établissement d'origine

□ Ne pas encore avoir payé l'intégralité des droits d'inscription. Je m'engage à en apurer le solde auprès de l'établissement d'origine, et ce pour le 1er février 2021 au plus tard.

□ Avoir effectué une demande d'allocation d'études pour l'année académique 2020-2021. En cas de réponse négative, je m'engage à en informer l'établissement d'origine et à lui payer l'intégralité des droits d'inscription relatifs à cette année académique

Je certifie que ces renseignements sont exacts et complets.

J'ai pris connaissance du règlement général des études et examens de l'établissement d'accueil que j'ai accepté et je m'engage à fournir tous les documents nécessaires à cette modification d'inscription.

Date : Signature :

Rappel législatif

Article 150, §1er du décret du 7 novembre 2013 : « Pour les étudiants de première année de premier cycle, la participation aux épreuves de fin de premier quadrimestre est une condition d'admission aux autres épreuves de l'année académique »

La présente demande de réorientation n'exonère pas l'étudiant de cette obligation. Tant que l'étudiant n'a pas obtenu confirmation de l'acceptation de sa demande de réorientation, il est tenu de présenter les épreuves de fin de premier quadrimestre dans l'établissement d'origine.

[4] Conformément à l'article 102, §3 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académiques des études, la réorientation ne peut engendrer de droits d'inscriptions complémentaires. Ainsi, l'intégralité des droits d'inscriptions doit être payée à l'établissement au sein duquel vous êtes actuellement inscrit.e. Cependant, si vous souhaitez vous réorienter auprès d'une Haute École ou d'une École Supérieure des Arts, ces dernières pourraient vous réclamer des frais appréciés au coût réel afférents aux biens et services fournis par elles (voir AGCF du 20 juillet 2006).

B. DECISION DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL (à compléter par les autorités académiques après vérifications des conditions d'accès et de finançabilité)

□ Approuve la demande de réorientation

□ Refuse la demande de réorientation

Motivation du refus de la demande de réorientation :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date : Signature :

C. L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL informe L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE.

Copie dudit formulaire est transmise à l'établissement d'origine.